



Mairie De Saint-Martin-De-Valamas

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LA COMMUNE du jeudi 18 Janvier 2024 au samedi 17 Février 2024

La commune aurait dû être recensée en janvier-février 2023. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, la collecte de toutes les communes a été décalée d'un an.

Les habitants de la commune seront donc recensés **en 2024, du 18 janvier au 17 février**.

Ce recensement est très important pour la commune.

De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget de la commune (Dotation Globale de Fonctionnement), ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Il permet d'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces, de logements,...

Le recensement de la population se fait en partenariat étroit entre la commune et la direction régionale de l'INSEE. Il permet de fournir des données socio-démographiques et de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'Insee. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

La dernière enquête de recensement de notre commune remonte à 2018 (cycle de 5 ans).

En 2024 le principal mode de réponse au recensement est internet :

- **L'agent recenseur remettra aux habitants une notice internet sur laquelle figurera le code d'accès, le mot de passe et l'identifiant du logement qui permettront de se connecter au questionnaire sur internet**
Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide.
- **En cas d'impossibilité de répondre en ligne, des questionnaires papier seront remis par l'agent recenseur et récupérés par lui-même.**

Appel à candidatures pour le recrutement de 2 agents recenseurs

Pour mener à bien ce recensement, la Mairie de St Martin de Valamas lance un appel à candidatures pour le recrutement de deux agents recenseurs. Chaque agent se verra confier un secteur géographique à recenser, il sera formé et rémunéré.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

Etre disponible – avoir un bon relationnel – respecter le secret statistique et la confidentialité des données collectées – être méthodique et ordonné – avoir le permis de conduire et disposer d'un véhicule – avoir un téléphone portable

Début du contrat de travail : Jeudi 4 Janvier 2024

Fin du contrat de travail : Jeudi 28 Février 2024

Date limite de dépôt des candidatures en Mairie : Vendredi 15 Décembre 2023 à 12 heures